

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN138

présenté par

M. Boccaletti, M. Jacobelli, Mme Colombier, M. Berteloot, Mme Galzy, M. Giletti, M. Girard,
Mme Martinez, M. Gonzalez, M. Rancoule et M. Taverne

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 55 par la phrase suivante :

« Une attention particulière sera portée aux missiles hypervéloces. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La maîtrise de la vitesse de nos missiles est cruciale.

Un missile très rapide et qui conserve une certaine flexibilité est un missile plus complexe à intercepter.

Leur portée, leur fulgurance ainsi que leur létalité détermineront l'avantage tactique, tout comme leur résistance aux systèmes de brouillage et de leurrage.

Apparaissant comme un enjeu de taille pouvant défier les meilleurs systèmes antimissiles, le missile hypervélocité est une technologie qui doit être maîtrisée.

L'interopérabilité de ce système est également une caractéristique qui déterminera l'avantage dans la conduite des opérations.